



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/1*
8 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
19 mars - 27 avril 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 19 mars au 27 avril 2001. La première séance s'ouvrira le lundi 19 mars 2001 à 10 h 30.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-après.

Groupes de travail de présession et intersessions

3. Cinq groupes de travail se sont réunis ou se réuniront avant l'ouverture de la cinquante-septième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 7 : Un groupe de travail à composition non limitée chargé de suivre et de passer en revue les progrès accomplis dans la promotion et la mise en œuvre du droit au développement (résolution 1998/72 de la Commission et décision 1998/269 du Conseil économique et social) s'est réuni du 18 au 22 septembre 2000. Il doit aussi se réunir du 29 janvier au 2 février 2001;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

b) Point 9 b) : Le Groupe de travail des situations, composé de cinq membres de la Commission, doit se réunir du 5 au 9 février 2001 pour examiner les situations renvoyées à la Commission par le Groupe de travail des communications en vertu des résolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique et social, en date, respectivement, du 27 mai 1970 et du 16 juin 2000 (résolution 1990/41 du Conseil économique et social);

c) Point 10 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2000/82 de la Commission et décision 2000/221 du Conseil économique et social) doit se réunir du 26 février au 9 mars 2001;

d) Point 11 a) : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 2000/35 de la Commission et décision 2000/262 du Conseil économique et social) doit se réunir du 12 au 23 février 2001;

e) Point 15 : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 2000/57 de la Commission et décision 2000/272 du Conseil économique et social) doit se réunir du 20 novembre au 1er décembre 2000.

4. Toutes décisions et résolutions susceptibles de modifier l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission que pourrait prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session seront portées à l'attention de la Commission dans un additif au présent document. L'ordre du jour annoté se rapportant aux points énoncés dans l'ordre du jour provisoire sera aussi publié dans un additif.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Organisation des travaux de la session
4. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme
5. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère
6. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination
7. Le droit au développement
8. Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine
9. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, notamment :
 - a) Question des droits de l'homme à Chypre
 - b) Procédure établie conformément aux résolutions 1503 (XLVIII) et 2000/3 du Conseil économique et social
10. Droits économiques, sociaux et culturels
11. Droits civils et politiques, notamment les questions concernant :
 - a) La torture et la détention
 - b) Les disparitions et les exécutions sommaires
 - c) La liberté d'expression
 - d) L'indépendance du pouvoir judiciaire, l'administration de la justice, l'impunité
 - e) L'intolérance religieuse
 - f) Les états d'exception
 - g) L'objection de conscience au service militaire

12. Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique :
 - a) Violence contre les femmes
13. Droits de l'enfant
14. Groupes et individus particuliers :
 - a) Travailleurs migrants
 - b) Minorités
 - c) Exodes massifs et personnes déplacées
 - d) Autres groupes et personnes vulnérables
15. Questions relatives aux populations autochtones
16. Rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme :
 - a) Rapport et projets de décision
 - b) Élection des membres
17. Promotion et protection des droits de l'homme :
 - a) État des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
 - b) Défenseurs des droits de l'homme
 - c) Information et éducation
 - d) Science et environnement
18. Fonctionnement efficace des mécanismes de protection des droits de l'homme :
 - a) Organes conventionnels
 - b) Institutions nationales et arrangements régionaux
 - c) Adaptation et renforcement du mécanisme des Nations Unies en faveur des droits de l'homme
19. Services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme
20. Rationalisation des travaux de la Commission
21.
 - a) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission
 - b) Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur sa cinquante-septième session.